

**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 10 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 06 juin 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusés :** Cédric PASSOS

**Secrétaire de séance :** Christine VAN LANDER

2024.30 – Rue des Luttons – Travaux de raccordement des eaux pluviales et travaux de voirie – Désignation de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations en date des 13 décembre 2021 et 13 février 2023, deux demandes de subvention ont été déposées auprès du Département de la Loire au titre du programme Voirie 2022 et 2023, pour la reprise de la voirie de la rue des Luttons et la création du réseau d'eaux pluviales.

Plusieurs devis ont été demandés et il en ressort que l'entreprise la moins disante est TPCF sis à Montrond les Bains ZA des Bergères.

Le devis pour les travaux de voirie s'élève à 22 611 € TTC et celui pour la création du réseau d'eaux pluviales à 28 509.60 €, auxquels il convient d'ajouter le devis pour les diagnostics amiante et hydrocarbures d'un montant de 348 € T.T.C. conformément aux dispositions des articles L 4412-2, R 4412-97 et suivants du code du travail

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De décider de la réalisation des travaux de reprise de la voirie et de la création de réseau d'eaux pluviales rue des Luttons,
- D'autoriser le Maire à signer les devis tels qu'énoncés ci-dessus
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Décide de la réalisation des travaux de reprise de la voirie et de la création de réseau d'eaux pluviales rue des Luttons,
- Autorise le Maire à signer les devis de l'entreprise TPCF pour les travaux de voirie d'un montant de 22 611.00 € T.T.C., avec l'entreprise TPCF pour le raccordement au réseau d'eaux pluviales et la création de grille d'un montant de 28 509.60 € T.T.C. et avec l'entreprise AEC Services pour le diagnostic amiante et hydrocarbures d'un montant de 348.00 € T.T.C.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Christine VAN LANDER



Le Maire,  
Jean-François RASCLE,